



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7-11 mars 2005

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE ROME, 12-15 OCTOBRE 2004

INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR), établi conformément à la recommandation du Comité des pêches à sa vingtième session, et approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent quatrième session en 1993, a tenu sa cinquième session au siège de la FAO, à Rome, du 12 au 15 octobre 2004¹.
2. Les huit membres du Comité consultatif ont été choisis par le Directeur général pour leurs connaissances spécialisées dans le domaine de la recherche sur les pêches et l'aquaculture, et afin de couvrir le plus grand nombre de sujets et d'assurer la plus vaste représentation géographique possible. Un observateur spécial a également participé à cette cinquième session².

¹ Le rapport intégral de la cinquième session du Comité ACFR a été publié dans la série FAO, Rapport sur les pêches. *FAO Fisheries Report No. 758, Report of the Fifth Session of the Advisory Committee on Fisheries Research (ACFR)*, Rome, 12-15 October 2004, 28 p.

² Les membres du Comité consultatif sont: MM. M.J. Williams (Président), président du Comité directeur, *Australian Center for International Agricultural Research*, et fonctionnaire exécutif, *Future Harvest Alliance Office*, Penang (Malaisie); Kwame A. Koranteng (Vice-Président), directeur par intérim, *Marine Fisheries Research Division*, Tema (Ghana); J. Kurien (Vice-Président), professeur, *Centre for Development Studies*, Kerala (Inde); Thabit Zahran Al Abdessalaam, directeur, *Marine Environment Research Center, Environmental Research and Wildlife Development Agency*, Abou Dhabi (Émirats arabes unis) (observateur spécial); Pedro Bueno, directeur général, Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), Bangkok (Thaïlande); R. Hannesson, professeur, *Centre for Fisheries Economics, Norwegian School of Economics and Business Administration*, Helleveien, Bergen-Sandviken (Norvège); Miguel Petreire, professeur de sciences halieutiques, UNESP, Département d'écologie, Rio Claro (Brésil); Gudrun Petursdottir, directrice, *Fisheries Research Institute*, Université d'Islande, Reykjavik (Islande); Michael Sissenwine, directeur des programmes scientifiques et conseiller spécial en chef, *National Oceanic and Atmosphere Administration, National Marine Fisheries Service*, Silver Springs (États-Unis); Secrétariat: M. B.P. Satia, Chef du Service des institutions internationales et de liaison, Département des pêches de la FAO.

3. Il convient de rappeler que le Comité a pour fonctions: a) d'étudier, pour donner des avis au Directeur général, l'élaboration et l'exécution des éléments du Programme de travail de l'Organisation relatifs aux divers aspects de la recherche sur les pêches, notamment la conservation et l'aménagement des ressources halieutiques marines et continentales, l'accroissement de la productivité du poisson par la valorisation des ressources sauvages et par l'aquaculture, l'amélioration des moyens de transformation des ressources halieutiques en produits pour l'alimentation humaine, et l'étude de la dynamique des communautés de pêcheurs et des conséquences socio-économiques des politiques gouvernementales en matière de pêche - une attention particulière étant donnée aux aspects halieutiques de la recherche océanographique et à l'incidence des changements environnementaux sur la durabilité des pêcheries; et b) en vertu d'un accord entre le Directeur général et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco, et conformément à la Résolution 15 adoptée par la COI à sa deuxième session, d'agir en qualité d'organe consultatif auprès de cette Commission pour ce qui est des aspects halieutiques de l'océanographie.

4. Jusqu'à présent, le Comité consultatif de la recherche halieutique a tenu cinq sessions (en 1997, 1999, 2000, 2002 et 2004), toutes au siège de la FAO, à Rome (Italie). Ces réunions ont permis au Département des pêches d'illustrer l'étendue et la portée de ses activités et des travaux dans le domaine de la recherche halieutique, et de les soumettre à l'examen d'un organe indépendant qui peut en informer le Directeur général et, par son truchement, la communauté internationale des pêches.

5. Le Comité consultatif a mis en place un examen suivi de sujets et de questions clés nécessitant une attention supplémentaire, qu'il s'agisse de lacunes critiques ou de nouveaux enjeux liés aux politiques. On peut ainsi indiquer, par exemple, les travaux du Comité concernant la présentation de rapports sur la situation et les tendances des pêches de capture, qui ont conduit à l'acceptation générale d'une Stratégie pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, adoptée par le Comité des pêches (COFI) de la FAO en 2003. Le Comité consultatif a également fait une large place aux pêches artisanales, auxquelles pour la première fois en vingt ans le COFI a consacré un point spécifique de l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session, à l'approche écosystémique des pêches³ et aux répercussions de la mondialisation sur le commerce du poisson et la répartition de bénéfices⁴. Le Comité a aussi mis l'accent sur le renforcement des capacités humaines et a approuvé, à sa cinquième session en octobre 2004, un Cadre stratégique sur le renforcement des capacités humaines (voir COFI/2005/Inf.11).

³ Il s'agit de l'une des huit lacunes critiques identifiées par le Comité consultatif, à sa première session, en 1997. Le Comité des pêches, à sa vingt-quatrième session en 2001, s'est félicité de l'occasion qui était offerte de traiter la question de l'approche écosystémique des pêches dans le cadre de la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable. Cette Conférence s'est déroulée en octobre 2001, aboutissant à l'adoption de la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. Le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 a encouragé l'application d'ici à 2010 de l'approche écosystémique. La FAO a publié des Directives techniques sur l'approche écosystémique des pêches.

⁴ L'étude sur le commerce responsable du poisson et la sécurité alimentaire se penche sur les échanges internationaux des produits de la pêche et sur la façon dont ce commerce retentit sur la sécurité alimentaire: a) indirectement, en fournissant des moyens d'existence grâce aux emplois et aux revenus créés par le secteur des pêches, et directement, du fait de l'utilisation alimentaire du poisson. Les conclusions de cette étude s'appuient sur une évaluation à l'échelon mondial et sur les éléments recueillis à partir de 11 études de cas nationales. La principale constatation est que le commerce mondial des produits de la pêche a eu un effet positif sur la sécurité alimentaire. L'étude précise toutefois que des pratiques de gestion viable des ressources naturelles sont une condition essentielle pour un commerce international durable. Elle souligne également la nécessité de politiques commerciales et de marché libres et transparentes afin que les avantages du commerce international du poisson profitent à tous les segments de la société.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CINQUIÈME SESSION

6. Le Comité consultatif a passé en revue le programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches, notamment pour ce qui est de l'aquaculture et des pêches continentales, et de l'utilisation et du commerce du poisson. Il a examiné les résultats de ses Groupes de travail sur les pêches artisanales et sur le renforcement des capacités humaines dans le secteur des pêches, et a mis au point un programme de travail pour 2005-2006.
7. Comme par le passé, le Comité a élargi ses débats à la façon dont la recherche scientifique pourrait contribuer à l'élaboration des politiques concernant les pêches, notamment quant à la gestion des ressources, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.
8. À cet égard, le Comité consultatif a déclaré que tous ceux qui opèrent dans le secteur des pêches, qu'il s'agisse des artisans-pêcheurs, des travailleurs de la pêche, des négociants en poisson ou des spécialistes de la pêche, doivent être au courant des événements au niveau de la société au sens large. Il a rappelé que deux ans plus tôt, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable, les dirigeants mondiaux avaient approuvé des objectifs ambitieux pour les pêches. Le Comité s'est félicité de l'approche stratégique adoptée par la FAO dans le processus du Sommet mondial, puis il a étudié comment l'Organisation pourrait aider les pays à réaliser les objectifs tout en mettant en équilibre les bénéfices et les coûts de la mondialisation du secteur grâce à de nouvelles approches.
9. Le Comité consultatif a souligné que le renforcement des capacités humaines dans le secteur de la pêche est au cœur même d'une gestion responsable des pêches. Le Comité a recommandé un nouveau Cadre stratégique (voir COFI/2005/Inf.11) pour un renforcement des capacités induit de l'intérieur, à divers niveaux – des individus, des organisations, du secteur et de la société au sens large. Ce cadre stratégique est étroitement lié aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable et aux objectifs du Millénaire pour le développement.
10. Le Comité a recommandé que le Cadre stratégique de renforcement des capacités humaines fasse l'objet d'une vaste diffusion en tant que base pour l'élaboration des plans de travail. Il a également préconisé l'application du cadre stratégique au niveau du Programme de terrain de la FAO et a demandé instamment au Département des pêches de présenter le cadre à la présente session du COFI afin de sensibiliser les membres de la FAO et la communauté internationale à ce sujet, et pour en promouvoir l'utilisation.
11. Le Comité s'est penché sur les principales transformations apportées dans le secteur du commerce du poisson, sur le développement de l'aquaculture et sur le rôle dynamique mais encore mal compris des pêches artisanales, aussi bien dans les eaux côtières qu'en eaux douces. Les perspectives concernant les pêches indiquent que l'offre mondiale sera supérieure à la demande dans les vingt prochaines années, d'où la nécessité urgente de solutions appropriées et durables concernant l'approvisionnement en poisson.
12. Considérant l'importance du développement de l'aquaculture pour l'approvisionnement futur en poisson, le Comité consultatif a recommandé que la FAO procède à une étude documentée et équilibrée du secteur de l'aquaculture, y compris l'aquaculture commerciale, et du rôle de l'aquaculture dans la lutte contre la pauvreté. Il a également indiqué que la FAO doit suivre de près et, dans certains cas, prendre part aux recherches sur les répercussions environnementales et sociales de l'aquaculture. En vue du développement de l'aquaculture, le Comité a recommandé que la FAO étudie la question de la sélection des espèces destinées à l'aquaculture, ainsi que les perspectives de domestication pour la mise au point de races plus adaptées pour l'élevage.

13. Le Comité a noté que le poisson est le produit de base dont le commerce est le plus intense, et a examiné les études récentes de la FAO concernant le commerce du poisson et la sécurité alimentaire. Les résultats ont indiqué que le commerce du poisson n'était pas préjudiciable à la sécurité alimentaire, mais que le renforcement des échanges commerciaux de produits aquatiques avait des effets négatifs sur les ressources, du fait de leur mauvaise gestion. Le Comité a recommandé de poursuivre les recherches concernant le commerce du poisson afin de déterminer l'importance de la gestion des ressources pour les échanges commerciaux. D'autre part, l'accès aux marchés étant une question essentielle pour les pays en développement, le Comité a suggéré que de nouvelles études soient consacrées aux effets des obstacles au commerce sur le flux des échanges et sur les prix.

14. Le Comité consultatif s'est penché sur un vaste programme d'études sur les pêches artisanales entrepris par la FAO et a appuyé les nouvelles approches actuellement promues par l'Organisation. Le Comité a exprimé sa satisfaction que les pêches artisanales soient désormais considérées dans une perspective écosystémique et de développement, plutôt que d'un point de vue sectoriel. Il a souligné qu'une telle évolution ouvrait de nouvelles voies pour la compréhension des changements et de la transition enregistrés dans ce secteur, par exemple à travers l'approche de la gestion des pêches basée sur les moyens d'existence et sur l'écosystème. Le Comité a indiqué que des programmes nouveaux et durables étaient nécessaires pour l'évaluation des pêches artisanales. Ces évaluations devaient porter sur la production de ces pêches et sur la répartition des bénéfices.

15. Compte tenu de la diversité du secteur des pêches artisanales, le Comité a estimé que des études de cas concernant certaines pêches artisanales permettraient de prendre un aperçu sans pareil des changements introduits par des facteurs comme la mondialisation, le climat et la technologie. De telles études devraient être centrées sur les questions relatives aux droits et à l'action collective. Notant que les pêches, et plus particulièrement les pêches artisanales, continuent d'être l'occupation la plus dangereuse de toutes, avec de fortes répercussions sociales, le Comité a invité instamment la FAO et la communauté internationale à consacrer davantage d'attention aux problèmes de la sécurité en mer.

16. En outre, le Comité:

- ♣ est convenu d'un programme de travail pour l'avenir et a élaboré un cadre de référence pour l'étude de quatre questions clés: le commerce des produits aquatiques, les pêches artisanales, l'aquaculture, la viabilité des moyens d'existence et les changements environnementaux. Le Comité a encouragé le Département des pêches à faciliter la réalisation de ces études;
- ♣ a conclu que les activités prévues pendant la période 2006-2011 au titre du Grand Programme 2.3 Pêche, couvraient certaines des activités dont il a été question dans le présent rapport, et qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre les activités prévues et celles indiquées par le Comité pendant la session;

17. Le Comité a exprimé ses remerciements à M. Jacques Diouf, Directeur général, pour avoir accueilli personnellement les membres du Comité et s'être entretenu avec eux. Les remarques positives du Directeur général quant à l'importance des travaux du Comité consultatif de la recherche halieutique, ont constitué un encouragement pour les membres du Comité.